

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 11 mai 2017

**Rapporteur :
Monsieur Christian
CORROLLER**

N° 30

ACTIFE Quimper Cornouaille - Avenant n°10 à la convention

Dans le cadre d'une convention 2014-2017, Quimper Bretagne Occidentale soutient l'association ACTIFE (Action Territoriale pour l'Insertion, la Formation et l'Emploi). Afin de permettre à ACTIFE de mener à bien ses activités, sans impacter le montant de ses fonds européens perçus, il est proposé de préciser l'avenant n°9 à la convention.

Par délibération du 9 mars 2017, le conseil communautaire a approuvé la signature de l'avenant n°9 à la convention entre Quimper Bretagne Occidentale et ACTIFE permettant ainsi le versement d'une subvention de 152 800 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à signer l'avenant n°10 à la convention venant préciser que 25 000 € de la subvention accordée au titre de l'année 2017 seront affectés aux frais de fonctionnement d'ACTIFE.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 17/05/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 16/05/2017 (accusé de réception du 16/05/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération*

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex